



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 106883

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la compensation budgétaire de l'État à la nouvelle mesure de gratuité pour les jeunes de 18 à 25 ans et les enseignants à compter du 1er avril 2009. Le rapport de la Cour des comptes de mars 2011 indique que cette compensation est excessive puisque les taux de fréquentation des jeunes ont été surévalués. Ainsi, si l'on prend en compte les taux de fréquentation observés en 2009, ce ne sont pas 14,18 millions d'euros qu'il aurait fallu verser aux principaux musées nationaux mais seulement 8,63 millions d'euros. Pour 2010, le trop-versé par l'État s'élève à 7,4 millions d'euros, soit 40 % de la compensation accordée. La Cour des comptes propose d'attribuer cette surcompensation au financement d'initiatives innovantes, par exemple sous la forme d'appels à projets destinés à favoriser la diversification des publics. Il lui demande s'il entend suivre les recommandations de la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106883

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4111

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)